



**PREFET DE L'ESSONNE**

## **LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR**

**Citoyens UE, EEE, Suisses et membres de leur famille**

### **PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE**

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport de moins de 6 mois
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
  - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
  - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant ( l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 3 photos

## PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

### Exercice d'une activité salariée

- Justificatifs d'activité** : formulaire de déclaration d'engagement ou d'emploi (CERFA n°65-0056) ou attestation d'emploi établie par l'employeur, précisant le nombre d'heures travaillées.

### Exercice d'une activité non salariée

- Justificatif d'activité** : tout document relatif à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci : immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers), affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, procès-verbal de nomination, bail professionnel, factures d'achat de matériels, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre des recettes et des achats, etc.

### Non actif

- Justificatif d'assurance maladie** : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité. (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine est acceptée).
- Justificatif de ressources** : tout document permettant de justifier de la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera : relevés de compte bancaire, bulletins de pension... (NB : montant exigé : équivalent au RSA ou ASPA, calculé en fonction de la composition de la famille).